CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 105

Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Quartier Rouge

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Néoux, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Benjamin SIMONS ; Bernard BONNEFOND ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Frédéric THOMAS à Mélanie LE NUZ ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Guy BRUNET.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_105-DE

Monsieur Vincent PERRIERE présente le rapport suivant.

Contexte

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de communes Creuse Grand Sud est compétente pour soutenir toute action culturelle de dimension intercommunale, sur décision de son conseil communautaire (article 4.3.3 des statuts).

L'association Quartier Rouge est une association culturelle reconnue d'intérêt général fondée en 2005 à Felletin. Elle est née de la volonté d'artistes, d'artisans et d'habitants de s'ancrer dans le territoire sud creusois pour y développer des projets artistiques collaboratifs.

Dès ses débuts, elle s'inscrit dans les réseaux d'art contemporain et cherche à faire dialoguer la création artistique avec les savoir-faire locaux (notamment le textile et le bâtiment).

En 2016, Quartier Rouge signe une convention d'occupation temporaire avec la SNCF pour investir le bâtiment voyageur de la gare de Felletin, alors désaffecté. L'association initie une dynamique collective et après d'importants travaux de réhabilitation, l'espace devient un tiers-lieu mutualisé entre Quartier Rouge et d'autres structures locales (espace de travail partagé, café-cantine associatif, programmation culturelle).

L'association articule ses actions autour de trois axes principaux :

- Les projets de territoire : Quartier Rouge est notamment un médiateur agréé du programme des Nouveaux commanditaires, permettant à des citoyens de commander une œuvre d'art en lien direct avec une thématique locale ;

- Les résidences et la recherche : elle accueille des artistes et des chercheurs pour des temps de création qui interrogent les modes de vie ruraux et les transitions écologiques ;

- La diffusion culturelle : elle organise des expositions, des projections et des débats ouverts au public au sein de la gare et hors les murs.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud soutient l'association Quartier Rouge pour ses actions culturelles concourant à l'attractivité et au développement économique du territoire communautaire.

Objet de la demande

La présente délibération a pour objet de proposer la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec l'association Quartier Rouge pour les années 2026-2029, qui rassemble les signataires suivants :

- L'État - Ministère de la Culture, représenté par Madame Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde,

- La Communauté de communes Creuse Grand Sud, représentée par M. Jean-Luc LEGER, Président de Creuse Grand Sud,

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_105-DE

- La commune de Felletin, représentée par M. Olivier CAGNON, Maire de la commune de Felletin, désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics ».

Eléments d'appréciation

L'association Quartier Rouge est une structure de référence dans le champ des arts visuels et de l'art contemporain, plus particulièrement dans les domaines de la recherche, de la production, de la diffusion et de la médiation d'œuvres liées à l'espace public. Elle s'inscrit dans un réseau culturel fort qui contribue à la dynamique de revitalisation du territoire et au rayonnement culturel au plan départemental, régional et national.

Le projet initié et conçu pour les quatre prochaines années, conforme à son objet statutaire (mise en œuvre des principes des droits culturels, insertion professionnelle et développement de la coopération dans le champ de la création artistique) permet pleinement la mise en œuvre d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Eléments financiers

La conclusion de la convention pluriannuelle d'objectifs telle que proposée n'emporte aucun engagement financier de la Communauté de communes. Cette dernière délibère chaque année sur le montant des subventions qu'elle décide d'allouer aux associations. La signature de cette convention permet d'apporter reconnaissance et crédit à l'association et de conforter l'importance de son action au regard des financeurs institutionnels.

CONTRE : 1 (Claude BIALOUX)
ABSTENTION : 6 (Michel DELRIEU ; Marilyn MONBUREAU ; Alexis TOURADE ; Jacques TOURNIER ; Valérie BERTIN ; François PERREAUT)
POUR : 36
Adopté à la majorité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à la majorité, décide :

- **D'APPROUVER** la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Quartier Rouge, conformément au document joint en annexe,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 30 septembre 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_105-DE